

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

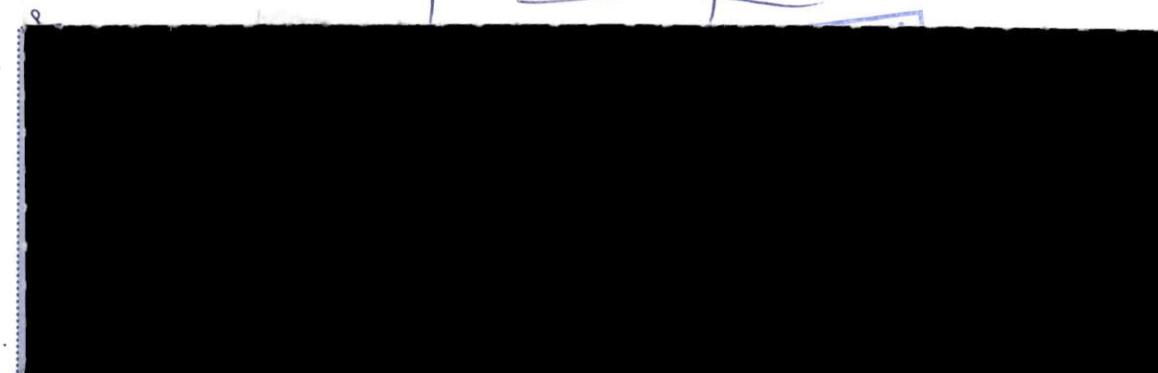
Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	4151.....	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	133964
Nom & Prénom :		BENKDOUR Abraham	
Date de naissance :		1/1/1949	
Adresse :		CASA	
Tél. :		Total des frais engagés :	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	Dr. ALAMI M
Professeur en Cardiologie	
264, Bd. Ghandi - Casablanca	
Tél. 05 22 30 01 206 01 578 06	
ACCUEIL	
Date de consultation :	12 OCT. 2022
Nom et prénom du malade :	BENKDOUR BRAHIM
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Maladie Corone
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : CASA **Le :** 12.10.2022
Signature de l'adhérent(e) : Bouakkay



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/01/2022	Cœurs, artères, veines	300 DR	300 DR	Dr. AYANI M Professeur en Cardiologie 264, Bd. Grandi - Casablanca Tél. 05 22 88 55 17 - 05 22 88 55 17

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie des CHS SA Mme. LAROCHE 355, Boulevard de l'Assassin 05 22 88 55 17 - Casablanca	12/01/2022	1541,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to			

Pr ALAMI Mohamed (S1)

ECG

Nom : BOUKDOUR Bl Sex : Male Age : 73Y Clinique N : Section :
 SN : 0015434 Case No. : Lit No. : Date : 12/10/2022 8:36:33



Fréquence:	1000Hz	PR Interval:	176 ms	Prompt:
Temps d'écha	14s	QT Interval:	387 ms	
HR:	74bpm	QTc Interval:	430 ms	
P Interval:	108ms	P Axis:	56.40°Cb	
QRS Interval:	80 ms	QRS Axis:	-2.90°Cb	
T Interval:	165 ms	T Axis:	90.20°Cb	

Dr. ALAMI M
Professeur en Cardiologie
264, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél. 05 21 51 12 36 ou 5 78 06

Signature Medecin :

Dr Alami Mohamed
Professeur en Cardiologie
264 Bd Ghandi.
Residence Jawhara
Casablanca 20200

ORDONNANCE

12/10/2022

BOUKDOUR BRAHIM

DILATREND 25

1/2cp a 8h



1/2cp a 20h

TRIATEC 10

1cp /J



CRESTOR 10

1cp /J



KARDEGIC 75 1 sachet a 12H

INEXIUM 20

1cp /J



Pharmacie des Cygnes
Mme LAHKICHI SAMIA
255, Boulevard de l'Oasis
Tél.: 05 22 39 00 17 - Casablanca

152,50
x3

207,00
x3

185,70

307,00

Dr. ALAMI M
Professeur en Cardiologie
264, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél. 05 22 39 00 17 - 216 01 578 06

3 MM ✓

821,00
x3

154,20



4 260095 681454
BOTTU SA
PPV : 152 DH 50



4 260095 681454
BOTTU SA
PPV : 152 DH 50



4 260095 681454
BOTTU SA
PPV : 152 DH 50

21.7.02



207,00

21.7.02



207,00

21.7.02



207,00

Maphar
Bd Alkemia N° 6, QL,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V : 185,70 DH
6 118001 183111

KARDEGIC 75MG
SACHETS B30
P.P.V : 30DH70
6 118000 061847

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair brou al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM

20 mg
Boîte 14 Cpr GR

640150MP/21/NRQ P.P.V : 82,10 DH
6 118001 020591

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair brou al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM

20 mg
Boîte 14 Cpr GR

640150MP/21/NRQ P.P.V : 82,10 DH
6 118001 020591

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubair brou al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM

20 mg
Boîte 14 Cpr GR

640150MP/21/NRQ P.P.V : 82,10 DH
6 118001 020591